



## **Appel adopté lors du Comité National de Solidaires du 17 mai**

La répression du mouvement contre la Loi pour l'Égalité des Chances a débuté de manière précoce et se répartit sur l'ensemble du territoire par rapport à la répression du mouvement contre la Loi Fillon de l'année dernière où la majorité des procès se tenaient à Paris suite à l'occupation de l'annexe du Ministère. Nous voyons depuis quelques années une accentuation de la criminalisation des mouvements sociaux. Les exemples ne manquent pas : le mouvement contre la loi Fillon au printemps 2005, les révoltés de novembre, ... ?

Ceci a permis qu'une défense collective se mette en place rapidement et de manière efficace quand la mobilisation battait son plein. Cependant, maintenant que la mobilisation est finie, il nous est très difficile de réagir contre la répression. La répression que subissent actuellement les opposants à la loi dite d'égalité des chances est la plus dure et la plus massive que l'on ait eu à affronter.

Nous pouvons compter à l'heure actuelle 4 350 arrestations dont 1 985 gardes à vue avec 637 procédures judiciaires (dont 271 comparutions immédiates) qui ont donné lieu à 71 peines de prison ferme, 167 peines de sursis, travaux d'intérêt général ou mises à l'épreuve, 188 mesures alternatives.

Le bilan au niveau répressif de cette mobilisation est très lourd. Souvent les dossiers sont constitués sur de simples déclarations de policiers. Dans de nombreuses villes des dates de procédures judiciaires sont connues, mais malheureusement cette liste est non-exhaustive et s'étend jusqu'au mois d'octobre prochain.

Des collectifs contre cette répression se sont mis en place dans plusieurs villes, mais leur action est limitée parce qu'ils se cantonnent souvent au monde universitaire ou lycéen.

Ainsi, il est de notre ressort de syndicaliste de travailler ensemble à une défense collective des nombreux inculpés-es.

Pour cela, l'ensemble des Fédérations, Syndicats Nationaux ou Solidaires de l'Union Syndicale Solidaires doivent :

- aider à l'établissement d'une liste cette fois-ci exhaustive des procès pour que nous puissions tous et toutes enfin avoir un image réelle du nombre de procès qui nous attendent et de la charge de travail qu'il nous reste encore à établir.
- faciliter la construction sur le plan national d'un collectif national contre la répression en lien avec l'ensemble du monde associatif, syndical et politique et en contact avec les réseaux juridiques ou syndicat de la magistrature.

**Seule une défense collective pourra casser l'individualisation de cette répression !!!**